



COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

GROUPE pour la construction du Parti et de
l'Internationale ouvriers révolutionnaires
Supplément à CPS n°65 – 10 septembre 2017

A bas les ordonnances anti-ouvrières !

En finir avec la concertation co-élaboration !

Mailly, Martinez rompez avec le gouvernement Macron-Philippe !

Exigez le retrait des ordonnances !

**Front unique CGT-FO-FSU-UNEF pour affronter le gouvernement
Macron-Philippe, gouvernement du capital financier !**

Une attaque majeure : liquidation totale du code du travail

Le 31 août, le gouvernement a rendu public le texte des cinq ordonnances. C'est la liquidation totale du code du travail, code qui cristallise en partie les acquis des luttes de plusieurs décennies de la classe ouvrière pour résister à l'exploitation.

Les ordonnances c'est :

- la prévalence sur les accords de branche donnée aux accords d'entreprises (primes, ancienneté, salaires, heures sup', travail de nuit, etc.) et, de ce fait, l'inversion parachevée de la hiérarchie des normes telle qu'engagée avec la loi El Khomri ;
- la généralisation des référendums d'entreprise où s'exerce le chantage à l'emploi ;
- la liquidation des CHSCT et des délégués du personnel dans une instance unique le *Comité social et économique* dont l'objectif est d'associer les syndicats à la cogestion des entreprises ;
- le transfert aux branches de ce qui relevait de la loi applicable à tous (libéralisation du recours aux CDD et à l'intérim, extension des contrats de projet et de mission préparant la fin des CDI) ;
- le plafonnement des indemnités prud'homales pour les licenciements frauduleux ;
- l'instauration de la possibilité de « rupture conventionnelle collective » afin d'échapper à la législation d'un plan social d'entreprise.

Le MEDEF, la CGPME, les organisations patronales d'artisans exultent. S'ouvrent pour eux la possibilité d'échapper à toute contrainte limitant l'exploitation des travailleurs et des jeunes.

Plus de trois mois de concertation co-élaboration

Dès début juin, le gouvernement a engagé un vaste processus de concertation : plus de 48 réunions au programme. Les dirigeants des confédérations CGT et FO ont accepté et s'en sont même félicités.

En juillet, l'Assemblée nationale a adopté la loi d'habilitation autorisant le gouvernement à procéder par ordonnances. La concertation n'a pas cessé jusqu'à fin août.

De fait, accepter la collaboration avec le gouvernement dans le cadre de la loi d'habilitation, c'était accepter le principe des ordonnances. Mailly a déclaré qu'il n'était pas opposé au principe et que tout dépendait du contenu. Martinez a justifié la participation des dirigeants de la CGT pour faire valoir des contre-propositions pour un code du travail modernisé. La concertation a pris une autre dimension : la collaboration à l'élaboration des ordonnances.

Pendant plus de trois mois, les dirigeants des deux confédérations ont tout fait pour désorienter les travailleurs et la jeunesse. Ils ont expliqué que le gouvernement ne mettait pas vraiment cartes sur table. Mais c'est un fait : dès début juin, la presse a

dévoilé ce que serait le contenu des ordonnances. L'ex-DRH de Danone, la ministre du travail Pénicaud, avait même menacé de porter plainte contre les journalistes.

Au soir du 31 août, on ne peut que constater que ni les dirigeants de la CGT ni ceux de FO n'exigent le retrait des ordonnances.

Rompre avec le gouvernement ! Retrait des ordonnances !

Le 20 septembre, le conseil des ministres approuvera les ordonnances. Elles seront immédiatement applicables en tant que règlements. En octobre, l'Assemblée nationale, à la botte du gouvernement, doit adopter leur transposition dans la loi. D'ores et déjà, le gouvernement a annoncé son intention d'associer les dirigeants syndicaux à l'élaboration des décrets d'application.

Les ordonnances sont la première étape décisive de l'offensive générale du gouvernement Macron-Philippe contre le prolétariat et la jeunesse : contre-réforme de l'assurance-chômage, liquidation du statut des fonctionnaires, instauration de la sélection à l'université, poursuite de la marche à l'état policier, démembrement de la Sécurité sociale, liquidation du statut des cheminots et privatisation de la SNCF, etc.

Faire face à cette offensive, c'est dans l'immédiat combattre pour s'organiser à tous les niveaux pour imposer aux dirigeants des confédérations CGT et FO, de la FSU et de l'UNEF :

- **Rupture de la collaboration avec le gouvernement, un seul mot d'ordre « A bas les ordonnances ! Retrait ! »**
- **Front unique pour se préparer à affronter le gouvernement Macron-Philippe.**

Défaire ce gouvernement impliquerait d'appeler dans l'unité à une puissante manifestation au siège du pouvoir sur le seul mot d'ordre : à bas les ordonnances !

Le 10 septembre 2017



BULLETIN D'ABONNEMENT A « COMBATTRE POUR LE SOCIALISME » (10 NUMEROS : 15,50 EUROS)

NOM :PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :LOCALITE :

Chèque à l'ordre de : A.E.P.S. – Envoyer à : A.E.P.S. – 1 bis, rue GUTENBERG – 93100 MONTREUIL

Directeur de la publication : Roland MICHEL -- Commission paritaire n°67187 -- Numéro°ISSN: 0763790 X -- Imprimerie spéciale

Prenez contact, abonnez-vous ! Site web : <http://socialisme.free.fr> - e-mail : socialisme@free.fr